

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 21 JUILLET 2015**

Excusés : Géraldine Obriot, Béatrice Granjon, Stéphane Rimaud

Secrétaire de séance : Michel Rampon

- **Avenant à la convention déneigement :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été signée entre la mairie et Mr Daniel Notin pour le déneigement. Cependant, aucun index de revalorisation n'avait été fixé pour réévaluer le coût horaire.

Suite à proposition de la commission Voirie, l'indice de revalorisation retenu est le suivant : (2 xSMIC + 2 x IPAMPA + 1 x prix LGasoil) /5, ce qui correspond à une augmentation de 1,32 % du coût horaire pour l'hiver 2015-2016.

*IPAMPA : indice des prix d'achat des moyens de production agricole

- **Approbation rapport SIEMLY année 2014 :**

Alain Chaussende présente au Conseil Municipal le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service d'eau potable, établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour le compte SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier), en liaison avec la SDEI (Lyonnaise de Eaux).

Ce rapport 2014 est approuvé, à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

- **Délibération dépôt dossier amendes de police 2015 :**

Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal d'aménager la Place de la Bascule pour faciliter les circulations et le stationnement des véhicules et sécuriser la circulation des piétons. Cette mise en sécurité comprend un meilleur respect de la zone 30 sur la traversée du bourg et un aménagement du carrefour avec la matérialisation de places de stationnement

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les devis estimatifs établis par les entreprises Lacassagne concernant la mise en sécurité de la Place de la Bascule et SIGNALS concernant les matériels de signalisation. Le montant estimatif des travaux s'élève à 14 050,06 €. La subvention « amendes de police » demandée est alors de 8 430 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

- **Délibération subvention Familles Réunies (fête de la musique) :**

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de participation établi lors du Conseil Municipal du 7 avril 2015, dans le cas où les recettes de la manifestation de la fête de la Musique ne seraient pas à la hauteur des frais engagés lors de celle-ci.

Au vu des résultats présentés par l'association, le Conseil Municipal octroie une participation de 220,00 € à l'association afin de couvrir les frais relatifs au spectacle (musique et châteaux).

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité cette participation.

- **Point curage lagune et choix d'éventuels prestataires (pompage et épandage) + informations subventions :**

La commission assainissement informe le Conseil Municipal des différentes démarches administratives auprès de la DDT pour réaliser le curage de la lagune. Les travaux à réaliser consistent au pompage et à l'épandage des boues.

Après l'étude des différents devis présentés par la commission (Pavet-Piot, Terralys, Vignon-Rampon) et après délibération, le Conseil Municipal choisit l'offre la moins disante, à savoir l'entreprise Vignon-Rampon pour un montant de 12 100 € H.T pour 1 000 mètres cube de boue évacués.

- **Délibération de soutien à l'Association de gestion Centre Médical de l'Argentière :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le SIMOLY dans le cadre de sa compétence en matière de « *réalisation des équipements et des services d'intérêt commun au Monts du Lyonnais en matière sociale et médico-sociale* » est propriétaire de biens immobiliers situés sur la commune d'Aveize.

Ces bâtiments sont occupés par le Centre médical de l'Argentière qui est un établissement sanitaire et médico-social privé initialement géré par une association loi 1901 intitulée l'association d'orientation et de soutien du CMA. Dans le cadre d'une évolution des conditions de gestion du Centre, l'association a transféré la gestion dudit centre à la fondation des caisses d'épargne pour la solidarité (FCEs) par un transfert partiel d'actif portant sur l'équipement du centre médical. Ce transfert de gestion s'inscrit dans le cadre du plan de développement du Centre médical de l'Argentière et doit permettre une réhabilitation des locaux.

Monsieur le Maire fait part du constat que ce projet n'avance pas malgré l'investissement du SIMOLY et de la commune d'Aveize pour mener à bien sa réalisation.

Il propose que la commune de Longessaigne s'associe à la demande de l'association d'orientation et de soutien du CMA pour faire aboutir cette réhabilitation conformément au projet stratégique et aux engagements pris auprès de l'association d'orientation et de soutien du CMA et de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le soutien au Centre Médical l'Argentière.

- **Délibération acquisition foncière :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de faire l'acquisition d'un tènement de terrain appartenant à Mr Dejoin Pierre. Ce terrain est situé au lieu-dit «Le Bourg » à Longessaigne et est composé de deux parcelles de terrains cadastrées AC n°519 (2471 m²) et WB n°52 (8230 m²).

Lors du dernier conseil, Monsieur le Maire nous a fait part de sa rencontre avec le principal propriétaire des parcelles de terrain que la commune souhaite acquérir pour permettre l'accès de la future réalisation (halle-préau) et constituer une réserve foncière en prévision d'un éventuel lotissement.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal lui a donné délégation pour négocier cette transaction, et précise qu'il a consulté le service des Domaines, qui lui a remis un rapport, dont il nous fait part.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition d'acquisition de ces parcelles de terrain pour un prix de 155 000€ auxquels s'ajouteront les frais notariés et les éventuels frais d'éviction du fermier.

- **Délibération embauche CDD pour remplacement maladie :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face au congé maladie d'un employé communal.

Sur ce rapport, le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent, à savoir, Sandrine Divinia, afin d'assurer l'entretien des bâtiments communaux. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

De ce fait, durant ce congé maladie, Danielle Notin assurera les tâches de la cantine scolaire.

- **Questions diverses :**

- La commission Bâtiments propose un renforcement de l'installation électrique située sur les toilettes publiques et d'une prise au local technique de l'aire de jeux. Ces installations étant mises à disposition des forains et des associations. Les devis s'élèvent à 772,80 € TTC (pour les toilettes publiques) et 431,76 € TTC (pour l'aire de jeux).
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces propositions.
- La commission Voirie propose la réfection des chemins communaux situés au lieu-dit « Chancolan » (des 5 chemins à la RD7 et des 5 chemins au Drivon). Ces voiries classées d'intérêt communautaires seront réalisés par la communautés de communes Chamousset en Lyonnais.
- Alain Chaussende nous fait un compte-rendu de la réunion de la commission intercommunale de l'accessibilité.